



Publication en série de la Bibliothèque am Guisanplatz (séries « Schriftenreihe » et « Numéro S »)

Directives pour les auteurs

Thèmes et auteurs

Les articles peuvent porter sur tous les domaines de recherche, sans restriction concernant les périodes traitées. Toutefois, les thèmes ayant trait à l'administration fédérale et à l'armée sont privilégiés. L'éditeur de la série se réserve le droit de publier des numéros spéciaux (hors-série) portant sur un sujet en particulier. Un numéro peut contenir un ou plusieurs articles. Les auteurs sont seuls responsables du contenu de leurs publications.

Rédaction

Le responsable des services d'information et de documentation décide, en tant qu'éditeur, du choix des thèmes et de la réalisation d'un numéro d'une des deux séries. Un sujet proposé par un auteur peut être modifié, différé ou refusé, mais toujours après discussion avec ce dernier. L'éditeur ne se charge en aucun cas du lectorat, mais il remet le bon à tirer à l'imprimeur après la phase de corrections. Si une publication est imprimée, les droits d'auteur reviennent gratuitement et définitivement à la BiG, qui est également dépositaire des autorisations quant à d'éventuelles utilisations ultérieures de ladite publication par des tiers.

Normes scientifiques

Les études – pour être publiées – doivent satisfaire aux normes exigées pour tout travail scientifique et présenter en principe le contenu suivant :

1. Questionnement : une question de recherche est développée en se fondant sur l'état actuel de la recherche et sur une approche scientifique ; on y répond en recourant à différentes sources.
2. Analyse littéraire et état de la recherche : l'état actuel de la recherche est documenté et le développement de sa propre recherche y est contextualisé.
3. Méthodologie : il s'agit d'utiliser des méthodes claires (analyse de la littérature,



analyse empirique de sources primaires, analyse du discours, etc.), de procéder à un choix équilibré de sources et de tenir compte des différentes écoles de pensée.

4. Sources : le corpus doit être représentatif et les sources indiquées visiblement. Les sources traitées doivent être soumises à une critique des sources.
5. Définitions : les termes et le cadre conceptuel doivent être définis et il s'agit de délimiter les secteurs de référence (temporels, géographiques, etc.).
6. Objectivité : les justifications doivent être objectives et non émotionnelles, l'argumentation rigoureuses et compréhensible.
7. Citations : les mêmes règles doivent être appliquées à l'ensemble du travail. La provenance et les sources des idées et des extraits doivent toujours être indiqués correctement. Au besoin, la rédaction peut donner des informations détaillées sur la manière de citer dans les travaux scientifiques.
8. Présentation de résultats : l'article ou les différents chapitres doivent se terminer par une partie conclusive regroupant condensés et résultats.

En cas de suspicion de plagiat, un article est immédiatement refusé. Tout recours juridique est exclu.

Illustrations

Les auteurs fournissent à la rédaction des illustrations sous forme numérique dans une résolution imprimable d'au moins 300 dpi. Elles doivent être stockées dans un dossier séparé sur un support de données (clé USB, CD). Les éventuels droits d'auteur régissant les illustrations ainsi que les droits à l'image doivent être clarifiés par les auteurs. La Bibliothèque am Guisanplatz décline toute responsabilité en cas d'atteinte au droit à l'image.

Impression, tirage et distribution

L'impression se fait en dehors de l'administration fédérale, conformément aux directives de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Le support de données de l'auteur, sur lequel sont enregistrés le texte dans son intégralité ainsi que les illustrations et un bref curriculum vitae, sert de base pour l'impression. La rédaction contrôle les supports de données et demande des compléments, si nécessaire.

La rédaction décide du tirage total (nombre d'exemplaires) d'un numéro. L'auteur reçoit vingt exemplaires gratuits, dont il peut disposer librement. Toutes les institutions et personnes



figurant sur la liste de distribution interne de la BiG reçoivent chacun un exemplaire.

Présentation

Les prescriptions en matière de présentation sont valables tant pour le texte que pour les illustrations.

Format

Le texte doit être rédigé sur du papier format A4 (un numéro compte entre 80 et 100 pages A4).

Pages et police d'écriture

Les pages doivent être numérotées de 1 à x et il faut utiliser des sauts de page avant chaque titre principal.

Le chapitrage se fait selon le système décimal et avec des chiffres arabes.

Les notes de bas de page doivent faire l'objet d'une numérotation continue et figurer en bas de page ou à la fin du texte.

Les illustrations doivent être accompagnées d'une légende et de l'indication de leur source ; elles peuvent être intégrées au texte ou figurer en annexe.

Veuillez livrer un document Word avec police d'écriture Times New Roman. Tailles suggérées : titres des rubriques (16/14), texte (12), notes de bas de page et remarques (10) et leur numérotation (8).

Texte des articles ou de tout le numéro

Le texte doit être articulé comme suit (recommandation selon directives applicables aux travaux scientifiques) :

1. Sommaire
2. Préface (si souhaité)
3. Introduction (avec problématique, état de la recherche et méthodologie)
4. Partie principale
5. Résumés et conclusions
6. Bibliographie
7. Annexe (avec table des illustrations et illustrations)
8. Curriculum vitae succinct
9. Texte de la jaquette : max. 800 signes (espaces non compris)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Secrétariat général du DDPS
Bibliothèque am Guisanplatz BiG

Les quatre pages de couverture, la page de titre (page 1) et l'impressum (page 2) sont organisés du point de vue du contenu par la rédaction et le Centre des médias électroniques (CME), Médias imprimés.

Dédommagement des auteurs

Chaque auteur ayant participé à l'élaboration d'un numéro reçoit jusqu'à vingt exemplaires gratuits. Les auteurs n'ont aucun frais de publication à leur charge.

Entrée en vigueur

Ces directives sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2012 et peuvent être modifiées en tout temps par la rédaction. La dernière actualisation date d'octobre 2018.

Dr. Philippe Müller

Responsable des services d'information et de documentation

Éditeur des publications en série

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Secrétariat général

Bibliothèque am Guisanplatz BiG

Papiermühlestrasse 21A, 3003 Berne

+41 58 464 50 95 (direct)

+41 58 464 50 99 (renseignement)

philippe.mueller@gs-vbs.admin.ch